

Education - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux écoles suivantes des aides pour la mise en place de projets culturels, dans le cadre de classes dites «à Projet Artistique et Culturel» :

- 300 €, à l'école élémentaire Brossolette - projet intitulé «Anima Loup» proposé aux élèves de CE 2 et CM1 : réalisation un film d'animation portant sur les relations entre un enfant et un loup.
- 400 €, à l'école élémentaire Jean Macé - projet intitulé «Chant choral d'Afrique» proposé aux élèves de CE2 : ouverture culturelle et respect de l'autre.
- 150 €, à l'école élémentaire Jean Macé - projet intitulé «Clairs-Soleils hier, aujourd'hui et demain» - réalisation d'une bande dessinée par une autre classe de CE2.
- 300 €, à l'école maternelle des Prés de Vaux - projet intitulé «un monde en boîte, voyages en images et sonores» : réalisation d'un carnet de voyage en volume et sonore.

Ces participations seront versées aux coopératives de chacune des écoles.

De même, il est proposé d'attribuer à certains partenaires des aides pour des projets culturels menés dans différentes écoles de Planoise dans le cadre de la mise en place de l'accompagnement éducatif :

- 2 500 € au Pavé dans la Mare - projet intitulé «photos de stars». Les enfants réaliseront la couverture d'un magazine «people». Un petit film d'animation sera réalisé à partir de couvertures de magazines de ce type.
- 1 700 € à la Compagnie Gravitation - projet intitulé «jeux, joue» : les enfants réaliseront un jeu de piste théâtral.
- 1 200 € à l'association Choeur à corps - projet intitulé «l'autobus et la fourmi» : réalisation d'un tableau du spectacle proposé par la compagnie dans le cadre de sa création artistique.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'apporter un concours à hauteur de 2 000 € au Théâtre de l'Espace Besançon Planoise pour un projet intitulé «des films, des enfants, des familles : sensibilisation aux techniques de cinéma, ouverture culturelle».

Par ailleurs, les activités proposées dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL) du quartier Rosemont St-Ferjeux seront étendues à l'école élémentaire des Sapins ; il est donc proposé de verser une subvention :

- 240 € au jardin pédagogique de Cocagne - projet intitulé «du jardin à l'assiette» développé spécifiquement sur cette école.

Enfin, il est proposé de reconduire sur l'année 2008, les subventions versées :

- au SAPAD (Service d'Aide Pédagogique A Domicile pour les Enfants Malades) : 1 525 € pour ses actions en direction des enfants malades,
- à la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) : 1 978 € pour son fonctionnement annuel
- aux PEEP (Fédération des Parents d'Elèves) : 659 € pour son fonctionnement annuel,
- aux PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) : 1 500 € pour son fonctionnement annuel.

La dépense totale de 14 452 € sera prélevée sur l'imputation 65.213/6574.21100 qu'il convient d'abonder lors de la décision modificative n° 3 par un transfert de crédit de 9 300 € en provenance de l'imputation 011.213/6042.21100.

«**Mme Martine JEANNIN** : Monsieur le Maire, dans un avenir proche, vous serez amené à opérer des restrictions budgétaires. On a bien vu la situation actuelle et à ce sujet je rejoins M. l'Adjoint DAHOUI qui disait dans l'Est Républicain du 31 octobre qu'il faut briser le saupoudrage municipal en matière de subventions exceptionnelles. Si je trouve normal les 1 525 € attribués à la SAPAD, une association que je viens de découvrir, service d'aide pour les enfants malades, je m'étonne des 2 500 € versés au Pavé dans la Mare pour réaliser la couverture d'un magazine people. Donc en ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur les 2 500 €.

M. LE MAIRE : Vous vous absteniez sur le dossier en général puisque c'est...

Mme Martine JEANNIN : Est-ce que vous pouvez dissocier ces deux subventions ?

M. LE MAIRE : Non, on ne va pas dissocier.

Mme Françoise FELLMANN : Je pense que ça ne se dissocie pas, tout simplement parce que ce sont des projets d'école, des projets pédagogiques. Ce sont les directeurs et les enseignants qui choisissent les associations avec lesquelles ils travaillent, c'est un travail de toute l'année, dont notamment le Pavé dans la Mare avec lequel on travaille depuis de nombreuses années justement par rapport à l'art contemporain. Les 2 500 € vont permettre de financer à peu près une dizaine d'écoles sur ce projet...

M. LE MAIRE : C'est les écoles de Planoise.

Mme Françoise FELLMANN : C'est les écoles de Planoise, donc on vote ou on ne vote pas mais en tout cas c'est un vrai dossier et je trouve que ce n'est pas normal qu'on ne vote pas des subventions qui concernent justement l'activité des enseignants dans les écoles. Je trouve ça inadmissible.

M. LE MAIRE : Je suis très heureux que les enfants de Planoise puissent entre autres travailler avec une association qui est reconnue pour ce qu'elle fait dans le domaine de l'art contemporain et c'est très bien.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Très justement, pour les enfants de Planoise, vous parlez de projet pédagogique, est-ce qu'un magazine people c'est vraiment le genre de contenu qu'on doit proposer à ces enfants-là ? Est-ce que très justement pour eux on ne devrait pas faire preuve d'un peu plus d'originalité parce qu'un magazine people...

M. LE MAIRE : Je ne sais pas ce qu'il y a derrière magazine people mais je fais plutôt confiance aux enseignants des 10 écoles de Planoise. Pour les connaître un peu, je pense qu'ils sont assez vigilants là-dessus.

M. Jean ROSSELOT : La question posée par Mme PEQUIGNOT est quand même...

M. LE MAIRE : J'ai répondu à cette question...

M. Jean ROSSELOT : Vous n'allez pas discriminer sur la question de la disjonction, qu'on demande, d'un vote quand même.

M. LE MAIRE : Non, c'est un projet global. Mais je vais dissocier parce qu'après on va me faire des reproches et c'est même mieux que les instituteurs de Planoise voient que vous refusez de voter ce projet. Donc je vais satisfaire Mme JEANNIN, on va dissocier le vote, comme ça les choses seront claires.

Mme Martine JEANNIN : Si vous pouviez donner un peu plus aux enfants malades et un peu moins au Pavé dans la Mare !

M. LE MAIRE : On ne va pas rentrer dans ce type de démagogie.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : La raison de la dissociation ce n'est pas contre les enfants de Planoise, bien au contraire, c'est parce que pour ces enfants-là on veut peut-être quelque chose de mieux, en terme de projet.

M. LE MAIRE : Ecoutez, ce n'est pas à moi de décider ce qui est bien ou pas bien pour les enfants de Planoise, je fais confiance aux enseignants des 11 écoles de Planoise qui sont derrière ce projet, c'est-à-dire que ça fait certainement une centaine d'enseignants derrière à Planoise et l'Inspection Académique, donc je fais confiance aux enseignants et à l'Inspection Académique. Vous ne faites pas confiance, enfin je ne sais pas ce que vous allez voter, c'est votre choix éventuel.

M. Pascal BONNET : Vous avez des propos un peu simplistes. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas en accord avec un type de projet qu'on ne fait pas confiance à l'ensemble des enseignants et qu'on veut priver Planoise...

M. LE MAIRE : Votez-la alors !

M. Pascal BONNET : ...il y a d'autres projets sur Planoise qu'on va voter, c'est un peu simpliste, complètement simpliste.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, si vous faites confiance aux enseignants, votez ce projet qui a été mis en place par eux, soyez cohérents. Je dissocie ce dossier. Quels sont ceux qui sont pour le dossier à l'exception du Pavé dans la Mare ? Y a-t-il des gens contre ? Je n'en vois pas, c'est adopté. Concernant le Pavé dans la Mare, quels sont ceux qui sont contre ces 2 500 € destinés à un projet fait avec les enfants des écoles de Planoise ? 1 contre. Ah ! Ça vote à Planoise et ça cause les enseignants ! 7 abstentions.

M. Pascal BONNET : Je voudrais dénoncer le fait que vous nous reprochez avant notre vote éventuellement de ne pas respecter les enseignants parce qu'on est supposé voter contre et après, parce que certains s'abstiennent, vous estimez qu'on fait de l'électoratisme. Je rappelle quand même qu'en de nombreuses années de deux mandats pour les uns comme pour les autres sur les projets pédagogiques, on a toujours voté. Qu'une fois on ne soit pas en accord avec un projet, votre réponse n'est vraiment pas à la hauteur du débat.

M. LE MAIRE : On est d'accord».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à la majorité des suffrages exprimés (1 contre : Mme M. JEANNIN, 7 abstentions groupe UMP : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, Mme GELIN, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI et M. SASSARD), d'accorder une subvention de 2 500 € au Pavé dans la Mare,

- à l'unanimité des suffrages exprimés d'accorder l'ensemble des subventions proposées hors «Pavé dans la Mare».

Mme FELLMANN, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2008.